

DEDUCTION FISCALE POUR LA SECURISATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS

**Système d'alarme visant à sécuriser des biens ou à protéger des personnes
et les composantes reliées au système d'alarme**

Attestation en application de l'article 49¹ de l'AR/CIR 92 en matière de déduction pour investissement visé à l'article 69, § 1er, alinéa 1er, 3^o, du Code des impôts sur les revenus 1992.

Je, soussigné, gérant de (*biffer ce qui n'est pas d'application*) d'une entreprise de sécurité agréée/ d'une centrale d'alarme autorisée, établie à dont le numéro d'enregistrement est - -, et le numéro d'agrément ministériel - - atteste que:

- le système d'alarme et les composantes reliées au système d'alarme fournis et placés par mon entreprise sont certifiés selon le label de qualité INCERT, ou selon une norme de qualité équivalente présentée par le secteur des entreprises de sécurité.
- la preuve de la convention écrite (voir en annexe) entre mon client et la centrale d'alarme est conforme à la vérité et fait partie des frais d'abonnements récurrents chaque année, à charge de mon client, pour lequel j'agis comme personne intermédiaire.

La fourniture et le placement du matériel susmentionné et la convention écrite susmentionnée ont été réalisés auprès de mon client le (date)

Données de l'adresse du local professionnel où sont exécutés les travaux du client:

NOM:

NUMERO D'ENTREPRISE:

ADRESSE:

CP: COMMUNE:

Date

Signature

.....

.....